

MAIRIE D'OZAN

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2021**

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, C. BIÉ, R. MONTERRAT, R. DEBRUNE, S. CHANFRAY, S. CHANFRAY, J. M. FORT, V. SERAFIN
Étaient excusés : M. E. BOYAT, J. BARANI, C. BARTEZ ayant donné pouvoir à F. BOURDON, D. PAQUET ayant donné pouvoir à R. DEBRUNE, C. COLLOVRAY ayant donné pouvoir à S. CHANFRAY

Secrétaire de séance : Anthony BROYER

Madame le Maire demande d'ajouter et de délibérer sur une décision modificative du budget assainissement afin de corriger une erreur matérielle lors de saisie du budget.

✍ **Approbation du compte rendu de la réunion du 07 mai 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 07 mai 2021 à l'unanimité des membres présents.

✍ **Décision modificative**

Sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal accepte la décision modificative du budget assainissement permettant la correction d'une erreur matérielle survenue lors de la saisie du budget.

✍ **Organisation des bureaux de vote pour les élections régionale et départementale**

Madame le Maire informe que les panneaux d'affichage ont été posés vendredi dernier. Elle demande quelles seront les personnes disponibles pour l'installation des bureaux de vote dans la salle des fêtes les samedis 20 et 27 juin. Elle récapitule les différentes permanences des bureaux de vote et précise que chaque personne inscrite sera destinataire des tableaux récapitulatifs.

✍ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ✍ présente l'invitation de Bresse Foot 01
- ✍ informe qu'une réunion est prévue le mercredi 9 juin avec les bénévoles de la bibliothèque notamment en vue d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque. Elle demande si parmi les membres du conseil municipal des personnes seraient susceptibles d'assurer ces nouvelles permanences.
- ✍ fait le compte rendu de la réunion relative aux décorations de Noël 2021 : un inventaire des décorations existantes sera réalisé et les réparations nécessaires seront programmés. Elle précise que la commune achètera de nouvelles guirlandes afin de décorer le secteur de la garderie/bibliothèque.
- ✍ informe que la piscine de Pont-de-Vaux rouvrira le 26 juin prochain.
- ✍ Informe des différentes manifestations prévues en juin par les associations : vente d'émincé de bœuf à la provençale par le Sou des Ecole le 6 juin ; vente de chili cone carne par les sapeurs-pompiers le 12 juin ; vente de paëlla le 20 juin par Cap Sur Mat'.
- ✍ fait le compte rendu de la réunion du SCOT : la densité de 15 logements à l'hectare pour les villages a été maintenue par la Préfecture ainsi qu'une réduction de 30% de la consommation foncière uniquement pour l'habitat mais pas pour les zones d'activité professionnelle.
Une réunion publique est prévue le 01/07 à Replonges (salle polyvalente) sur la présentation du SCOT et une réunion sur la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT est prévue courant septembre ou octobre.
Elle informe qu'une exposition itinérante expliquant ce qu'est le SCOT sera mise à disposition de la population d'Ozan entre le 7 et le 12 juin dans les locaux de la mairie.
- ✍ informe qu'elle a rencontré une personne qui souhaite créer un village sénior sur la commune. Ce village, destiné à des personnes âgées de plus de 60 ans valides et autonomes, comprendrait environ 14 petits logements individuels. Des services facultatifs seront également proposés : livraison de courses, service à la personne du type buanderie et gardiennage, transport collectif pour les déplacements par exemple au marché de Pont-de-Vaux, activités et animations diverses.
- ✍ fait le point sur les inscriptions aux différents ateliers proposés par l'ADAPA

Madame Catherine GIRAUD :

- ✍ présente les statistiques de PanneauPocket : 200 inscriptions en favori, entre le 5 mai et le 4 juin, environ 3 400 lectures ont été enregistrées

- ✎ un courrier est en préparation pour demander l'assistance du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain pour la mise en place de la télésurveillance (rédaction d'un cahier des charges)

Monsieur François BOURDON :

- ✎ indique que le site internet est achevé et prêt à être mis en ligne
- ✎ informe que la Communauté de Communes Bresse & Saône prépare un guide des associations au niveau de son territoire. La commission communication d'Ozan a transmis les questionnaires aux associations en leur demandant de répondre directement à la communauté de communes.
- ✎ informe qu'afin de tenir compte des résultats du sondage fait auprès de la population, les comptes rendus succincts des réunions du conseil municipal seront à nouveau publiés dans le Flash'Ozan.

Monsieur Anthony BROYER :

- ✎ informe que le clocher de l'église a été nettoyé et remercie les élus qui ont participé. Il précise qu'il reste à faire le nettoyage des cloches mais qu'il demandera à l'entreprise Horloge Plaire, qui assure la maintenance des cloches, quel produit et/ou procédé doit être utilisé pour ne pas les détériorer.
- ✎ explique que le fauchage a été retardé en raison d'un problème mécanique du tracteur.
- ✎ explique que désormais lorsque l'agent communal fauchera les abords des voies, il laissera une bande enherbée non fauchée d'environ 10 cm d'herbe le long des clôtures des propriétés privées afin d'éviter tout risque de détérioration.
- ✎ explique qu'une entreprise a abattu des arbres vers la Fontaine de Baret en limite entre les communes de Boz et d'Ozan et a détérioré les chemins et les fossés avec ses engins. Il précise également que les arbres abattus ont été déposés sur le domaine public le long du chemin. L'entreprise sera contactée afin qu'elle remette en état les lieux.
- ✎ fait le compte rendu de la commission bâtiment de la Communauté de Communes Bresse & Saône : peu de travaux sont prévus hormis l'extension du bâtiment du siège administratif et la clôture du terrain autour dudit bâtiment et l'agrandissement du complexe du judo de Pont-de-Vaux

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 07 juin 2021

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI